

## Conseil social de la Haute Ecole en Hainaut

### Calcul des aides mobilités pour l'année académique 24-25

Nous étudions la situation financière des étudiants selon les mêmes critères que pour l'aide directe.

Après avoir évalué le revenu par personne (RPP), les étudiants sont classés en 2 catégories (3 pour l'Erabel) :

#### Mobilité Erasmus Belgica

##### Catégorie 1

Les étudiants qui ont un « revenu par personne » inférieur ou égal à 600 € recevront un forfait de 500 € + 10 € par jour de stage + entre 0€ et 100 € maximum (à la place ou en complément de ce que la CRI donnera) + 100 € forfait déplacement et 500 € de forfait logement

##### Catégorie 2

Les étudiants qui ont un « revenu par personne » compris entre 600 € et 700 € recevront 10 € par jour de stage + entre 0€ et 100 € maximum (à la place ou en complément de ce que la CRI donnera) + 100 € forfait déplacement et 500 € de forfait logement

##### Catégorie 3

Les étudiants qui ont un « revenu par personne » supérieur à 700 € recevront 5 € par jour de stage + entre 0€ et 100 € maximum (à la place ou en complément de ce que la CRI donnera) + 100 € forfait déplacement et 250 € de forfait logement

#### Mobilité Erasmus et FAME

*Le CS rembourse à concurrence de maximum 250 € l'assurance rapatriement comprenant le rapatriement en cas de décès, perte et vol de bagages pour tous les étudiants Erasmus et FAME.*

En outre :

##### Catégorie 1

Les étudiants qui ont un « revenu par personne » inférieur ou égal à 600 € recevront un forfait de 1000 € + un forfait de 500 € + 10 € par jour de stage.

##### Catégorie 2

Les étudiants qui ont un « revenu par personne » supérieur à 600 € recevront un forfait de 500 € + 10 € par jour de stage.

Ce forfait 1 ou 2, remplace une bourse FAME ou Erasmus.

Exemple pour un stage à l'étranger de 90 jours et pour un étudiant qui bénéficie d'une bourse FAME de 1500 € :

- Pour la catégorie 1, le calcul se réalisera comme suit :  $90 \times 10 \text{ €} + 1000 \text{ €} + 500 \text{ €} = 2400 \text{ €}$  desquels on déduit le montant de la bourse FAME. Il recevra donc  $2400 \text{ €} - 1500 \text{ €} = 900 \text{ €}$  + maximum 250 € pour l'assurance rapatriement - vol et perte de bagages.

- Pour la catégorie 2, le calcul sera le suivant :  $90 \times 10 \text{ €} + 500 \text{ €} = 1400 \text{ €}$ . Le montant étant inférieur à celui de la bourse FAME qu'il recevra, il n'aura pas droit à un complément du conseil social. Par contre, il recevra maximum 250 € pour l'assurance rapatriement - vol et perte de bagages.

Remarque concernant les étudiants de nationalité française qui désirent faire un stage en France Métropolitaine avec l'accord des professeurs référents qui leur accordent une dérogation :

Le lieu de stage devra être éloigné du domicile familial d'au moins 200 km. L'étudiant devra déclarer par écrit, et sur l'honneur, qu'il ne résidera pas chez un des membres de sa famille. Il devra être en mesure de produire le contrat de bail de son logement sur place ou toute autre attestation équivalente.

Il sera considéré non prioritaire en ce qui concerne l'octroi de l'aide indirecte qui pourrait dès lors être égale à 0 €.